

Dispositif d'appui à la reconversion sur des métiers administratifs : agents en reconversion pour raisons de santé



> Une action en faveur des agents en situation de maintien dans l'emploi ayant validé un projet d'orientation vers les métiers administratifs

> Une formation en alternance professionnalisante

> 2 stages de 5 semaines en collectivité



Une formation professionnalisante

Le cdg69, le CNFPT et les employeurs territoriaux du Rhône et de la Métropole de Lyon organisent une formation collective professionnalisante aux métiers administratifs des collectivités et établissements publics territoriaux.

Ce dispositif reconnu par les employeurs du territoire permet à des agents de démarrer une nouvelle carrière grâce à cet outil.

En effet, 70 à 80 % des agents trouvent une solution de reclassement au sein ou en dehors de leur collectivité à l'issue du dispositif.

La formation théorique

Du 28 janvier au 28 février 2025
du 14 avril au 25 avril 2025
puis du 10 juin au 24 juin 2025

Cette formation est construite avec les employeurs territoriaux pour répondre à leurs besoins.

Au programme :

- ↘ l'environnement territorial ;
 - ↘ les bases du statut ;
 - ↘ la prise de notes et rédaction de compte rendu, de lettre administrative, de courriel et d'écrits professionnels,
 - ↘ la rédaction des actes administratifs ;
 - ↘ la fonction accueil en collectivité, communication et relations professionnelles ;
 - ↘ l'organisation et gestion du temps ;
 - ↘ les principes et bases de la gestion financière et comptable ;
 - ↘ la gestion de la rémunération ;
 - ↘ les fondamentaux de l'état-civil, de l'urbanisme et des marchés publics ;
 - ↘ les bases de l'action sociale
 - ↘ les fonctions usuelles en bureautique : Word, Excel, PowerPoint, Internet, Outlook ;
 - ↘ la construction de son projet professionnel ;
 - ↘ la valorisation de ses compétences.
-

Les stages pratiques

Les stages

1^{er} stage : du 10 mars au 11 avril 2025

2^e stage : du 05 mai au 06 juin 2025

Les deux stages d'immersion d'une durée de 5 semaines chacun en alternance avec la formation théorique permettent aux stagiaires de se confronter aux situations de travail dans un ou plusieurs services de la collectivité d'accueil sur des activités professionnelles en lien avec le programme décliné en formation théorique. Ils visent la mise en pratique et la professionnalisation des agents en reconversion professionnelle.

Les tuteurs et les stagiaires sont accompagnés par un référent du cdg69 au cours du stage.

N.B : Pour tout employeur qui inscrit un agent nous comptons sur vous pour proposer un stage garantissant la professionnalisation des stagiaires.

Tutorat

Le tuteur définit les missions confiées au stagiaire, l'accompagne régulièrement et l'évalue. Il s'engage à participer à la réunion d'information des tuteurs. La forte implication des tuteurs donne lieu à une indemnisation versée par le cdg69.

Réunion d'information et de coordination des tuteurs
27 février 2025 de 13h30 à 14h30

Rencontre des tuteurs avec les stagiaires
27 février 2025 après-midi



Contact

Contact stage pratique

cdg69

**Service Handicap
et Maintien dans l'emploi**

9, allée Alban Vistel

69110 Sainte Foy-lès-Lyon

04 72 38 49 72 - handicap@cdg69.fr

Contact formation théorique

CNFPT Auvergne-Rhône-Alpes

Antenne du Rhône

18, rue Edmond Locard

69322 Lyon cedex 05

04 72 32 43 38 - laurence.neel@cnfpt.fr

<https://extranet.cdg69.fr/dispositif-dappui-reconversion-des-agents-territoriaux-sur-des-emplois-administratifs>

